



SISE Newsletter Aviation Security Cargo/Mail

OFAC SISE-2017-8 | 11 août 2017

<https://www.bazl.admin.ch/bazl/de/home/fachleute/flugplaetze/schutzmassnahmen--security-.html>

Changement de responsable de la sûreté **RA**

Tout nouveau responsable de la sûreté auprès d'un agent habilité doit remettre spontanément à l'OFAC sous forme électronique dans les dix jours ouvrables suivant son entrée en fonction le planning des mesures d'assurance qualité, la liste des mesures d'assurance qualité déjà réalisées durant l'année écoulée de même que le planning des cours de formation ou les documents de formation.

Fret aérien anonyme chez un chargeur connu **KC**

Le fret aérien sécurisé stocké de manière anonyme chez le chargeur connu ne doit porter aucune indication telle que le mode de transport, la désignation du pays ou l'adresse. Les documents de transport (bulletins de livraison, ordre d'expédition, etc.) ne doivent pas être collés sur le colis. Les expéditions ne peuvent être identifiées que par des moyens tels qu'un système de numérotation, ce dernier étant à modifier à intervalles réguliers.

Légende :

Information pour les agents habilités

Information pour les chargeurs connus

Contacts (agents habilités)

Holger.caspari@bazl.admin.ch

Jonathan.zimmerli@bazl.admin.ch

Contact (chargeurs connus)

Organe de contrôle indépendant

